



Réf. Farde e-Assemblées : 2438152

N° OJ : 105

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Sprl "Nico.B".- Annulation du subsidy.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Conseil communal, du 15 mars 2021, d'octroyer un subsidy pour un montant de 20.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021 à la sprl "Nico.B" pour l'organisation du Rallye du Sablon en 2021,

Considerant que cet évènement a été annulé ;

DECIDE :

Article unique : Annuler le subsidy octroyé à la sprl "Nico.B" d'un montant de 20.000,00 EUR.

Annexes :